

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DPVI 146 Subvention avec convention au Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (11e).

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. Le Maire de Paris propose une subvention à une association , au titre de l'intégration ;

Sur le rapport présenté par Mme Claudine Bouygues, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec le Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (11e).

Article 2 : Une subvention de 20.000 € est attribué au Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés pour son activité de conseil et d'information (X01373/23882/2012-02866).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne 15003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012.